



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 27 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents: • ARCINS: Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC: Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT • CANTENAC: Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC: Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE: Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE: Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC: Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU: Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX: Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU (suppléant) • LE PIAN MEDOC: Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS: Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

Absents excusés: Philippe DUCAMP, Claude BERNIARD, Serge FOURTON.

Conseillers en exercice: 39 • Présents: 38 • Votants: 38

Secrétaire de séance : Josette JEGOU

2014-0603-10 Budget Annexe ZA Aygre Nègre 2014 – Approbation

A l'instar du budget principal, les budgets annexes des collectivités territoriales doivent être adoptés chaque année. Le budget annexe de la « zone d'aménagement concertée » retrace financièrement, au travers de différents mouvements budgétaires, année après année, la transformation d'une matière première — foncier, travaux, fournitures et services — en produit fini — les terrains aménagés — ainsi que leur vente.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif du budget annexe de la ZAC Aygue Nègre pour l'exercice 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2008 relative à la création du budget annexe de la ZAC Aygue Nègre ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Adopte le budget annexe primitif de la ZAC Aygue Nègre pour l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

	Produits de fon	ctionnement	
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
042	Opérations d'ordre	527 000,00 €	unanimité
70	produits de services, du domaine et ventes	384 689,05 €	unanimité
Total		911 689,05 €	
	Charges de fon	ctionnement	
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
011	Charges à caractères général	525 000,00 €	unanimité
002	Déficit antérieur	2 000,00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre	384 689,05 €	unanimité
Total		911 689,05 €	

Envoyé en préfecture le 14/03/2014
Reçu en préfecture le 14/03/2014
Affiché le

Section d'investissement :

Produits d'investissement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour		
040	Opérations d'ordre	384 689,05 €	unanimité		
1678	Autres dettes	527 000,00 €	unanimité		
Total		911 689,05 €			
	Dépenses d'inv	estissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour		
001	Sode d'exécution d'investissement reporté	384 689,05 €	unanimité		
040	Opérations d'ordre	527 000,00 €	unanimité		
Total		911 689,05 €			

- ▶ Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;
- ▶ Précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour copie conforme Arsac, le 10 mars 2014

